



LES ARCHIVES MUNICIPALES

▶ de la ville de Nouméa



Ville de
NOUMÉA

LES ARCHIVES MUNICIPALES : UNE PRÉCIEUSE MÉMOIRE COLLECTIVE

Le service des archives municipales de la Ville de Nouméa assure la conservation de plus de 2,4 kilomètres linéaires de documents. Le fonds continue de s'accroître d'environ 90 mètres linéaires chaque année...

Les archives municipales sont nées suite à une délibération du conseil municipal réuni en séance publique le 6 mai 1987, qui en valide l'organisation et les missions.

COMPRENDRE LES ARCHIVES

« Les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus (...) par tout service public (...) dans l'exercice de son activité ». (Loi du 3 janvier 1979, article 1^{er})

Concrètement, un parchemin, un plan ancien ou contemporain, une carte postale, des dossiers papiers, un dessin, une photographie, un cd-rom, une cassette VHS sont des archives.

Les archives permettent aux citoyens, qu'ils soient chercheurs, historiens, étudiants, généalogistes ou simplement curieux, de retracer et de comprendre notre histoire commune ou personnelle et notre environnement.

MISSIONS ET COMPÉTENCES

→ COLLECTER

Les archives municipales recueillent l'ensemble des documents produits et reçus par les services municipaux. Elles peuvent aussi recevoir des dons, dépôts et legs d'origine privée qui viennent enrichir ses fonds.

→ CONSERVER

Ce patrimoine archivistique est entreposé dans des magasins respectant des normes d'hygrométrie et de température.

→ CLASSER

L'analyse archivistique effectuée permet de mettre en place des inventaires papier et informatisés, ainsi que des instruments de recherche.

→ COMMUNIQUER

La valorisation de ce patrimoine archivistique se traduit par l'accueil et l'orientation des usagers en salle de lecture, l'aide à la recherche dans le cadre d'expositions, de publications d'ouvrages historiques et d'articles de presse.

LES DOCUMENTS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE

Cette catégorie d'archives représente une source essentielle pour les chercheurs car elle couvre tous les aspects de la vie municipale : économique, sociale, politique et culturelle.

- > procès-verbaux des conseils municipaux depuis 1878 ;
- > arrêtés du maire ;
- > délibérations et décisions ;
- > procès-verbaux des différentes commissions municipales ;
- > courriers et dossiers du protocole.

► *Le décret du 8 mars 1879 institue un conseil municipal à Nouméa et définit les attributions du maire qui reste nommé par arrêté du Gouverneur.*



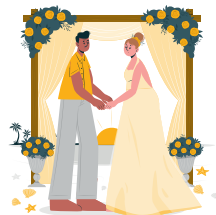
ÉTAT-CIVIL

Il intéresse en particulier les généalogistes et les historiens démographes. Les registres des naissances et mariages sont soumis à un délai de communicabilité de 75 ans.

Les premiers registres de l'état-civil :

- > décès (1855) ;
- > naissances (1856) ;
- > mariages (1859).

► *La première naissance enregistrée à Nouméa est celle de William Benjamin Olivier le 23 avril 1856, fils de John et de Jane, tous deux de nationalité anglaise.*



ÉLECTIONS ET LISTES ÉLECTORALES

Le chercheur y trouvera des renseignements sur les diverses élections nationales et locales. Ces registres permettent également de connaître le ou les lieux successifs de résidence et la profession exercée par un ancêtre. Le délai de communicabilité est de 50 ans.

► *Rose Beaumont est la première femme élue au conseil municipal le 3 mai 1953 sous la mandature de Roger Laroque.*

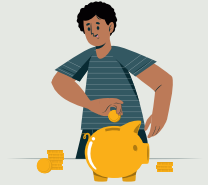


NTS ARCHIVÉS

FINANCES DE LA COMMUNE

Cette série comprend les documents sur les budgets, les comptes, l'octroi, les droits et les taxes communales.

- ▶ *Les droits d'octroi, droits de quai, taxes sur les patentes ou locations des emplacements du marché sont parmi les premières recettes perçues par la Ville.*



ARCHITECTURE ET ÉDIFICES COMMUNAUX

Ces archives sont essentielles pour appréhender l'histoire de l'urbanisation de la Ville. Elles permettent des recherches sur les bâtiments communaux (écoles, infrastructures sportives ...) mais également sur les constructions privées :

- > plans d'architectes ;
- > dossiers de construction, d'entretien et de rénovation des bâtiments, monuments et établissements de culte.

- ▶ *Il faut attendre 1946 pour que toute demande de construction soit obligatoirement déposée auprès des services de l'urbanisme de la mairie.*



TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE, EAU ET ASSAINISSEMENT

Ces documents concernent le développement urbanistique de Nouméa :

- > percement des rues et plans d'alignement ;
- > aménagements urbains et transports publics ;
- > éclairage public ;
- > adduction d'eau et égouts ;
- > hygiène municipale.



- ▶ *Le 9 mars 1932 est inauguré l'éclairage électrique public des rues de Nouméa, pour fêter la première liaison aérienne entre Paris et la Nouvelle-Calédonie.*

ART ET CULTURE

Cette section concerne les musées, médiathèques, théâtres, expositions et plus généralement la politique culturelle de la Ville.

- ▶ *Le conseil municipal propose d'installer le Musée et la bibliothèque dans un des bâtiments de l'École des Garçons (actuelle Frédéric-Surleau). C'était en 1883 !*



Les archives municipales proposent à la consultation des fonds dont le contenu est riche et varié. Tous les documents ne sont pas consultables. En effet, certains sont soumis à un délai de communicabilité qui varie en fonction du type de document.

ASSISTANCE ET PRÉVOYANCE

Cette section regroupe les archives du Centre communal d'action sociale (ex-Bureau de Bienfaisance) et de la direction de la Politique de la Ville.

Dans le cadre de la protection de la vie privée, la plupart de ces archives sont soumises à un délai de communicabilité de 50 ans.

▶ Dès 1876, un secours aux malades et aux indigents est prévu au budget de la Ville.

.....



DOCUMENTS ICONOGRAPHIQUES

La collection de documents iconographiques, dont plus de 5 000 sont numérisés, est composée de :

- > cartes ;
- > plans de bâtiments et de monuments ;
- > photographies couleur et noir & blanc.

▶ Les photographies couleur sont fragiles et plus difficiles à conserver car les colorants se dégradent très rapidement.

.....



BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE

Plus de 1100 ouvrages sont mis à la disposition des usagers en salle de lecture.

Mais également :

- > les Bulletins Officiels de l'Administration Pénitentiaire (1862 à 1903) ;
 - > les Bulletins Officiels et Journaux Officiels de la Nouvelle-Calédonie (1853 à 2014) ;
 - > la presse locale : La France Australe, Le Bulletin du commerce, Le Quotidien, Les Infos, Actu.nc, Dimanche Matin, Les Nouvelles Calédoniennes (collections incomplètes).
-



REPRODUCTION DES INFORMATIONS PUBLIQUES

L'utilisation et la reproduction des informations publiques (plans, photographies, documents écrits) sont gratuites à la condition d'indiquer la source du document. Dans le cadre d'une exposition ou de la publication d'un ouvrage, un formulaire de demande de réutilisation sera exigé.

NOUS TROUVER


9 rue de la République, Centre-Ville



Ouvert du lundi au vendredi
de 7h15 à 15h30 en continu
Sur rendez-vous UNIQUEMENT

La salle de lecture, située au rez-de-chaussée,
est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Une place de stationnement « visiteur »
est disponible dans l'enceinte du parking.

 23 26 50

 archives@ville-noumea.nc



Ville de
NOUMÉA